



Tableau de bord Édition 2020

Accidentalité des modes actifs

OBSERVATOIRE
MOBILITÉS
Décembre 2020

32

accidents corporels impliquent au moins un mode actif en 2018 à Caen la mer

38 %

des accidents corporels de Caen la mer impliquent un mode actif en 2018

34

victimes circulant en mode actif sont recensées dans les accidents corporels de Caen la mer en 2018

1 piéton et **1** cycliste sont décédés en 2018 sur les routes de Caen la mer

Source des données :

- Base de données des accidents corporels de la circulation 2013-2018, Ministère de l'Intérieur, ONISR



AUCAME
Caen Normandie

Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole

21 rue de la Miséricorde
14000 CAEN
02 31 86 94 00
contact@aucame.fr
www.aucame.fr

Réalisation & mise en page :
AUCAME 2020

Contact :
xavier.lepetit@aucame.fr

Directeur de publication :
Patrice DUNY

L'article L1214-2 du Code des transports stipulera que le plan de mobilité (anciennement plan de déplacement urbain) vise à assurer « l'amélioration de la sécurité de tous les déplacements, en opérant, pour chacune des catégories d'usagers, un partage de la voirie équilibré entre les différents modes de transport et en effectuant le suivi des accidents impliquant au moins un piéton, un cycliste ou un utilisateur d'engin de déplacement personnel ».

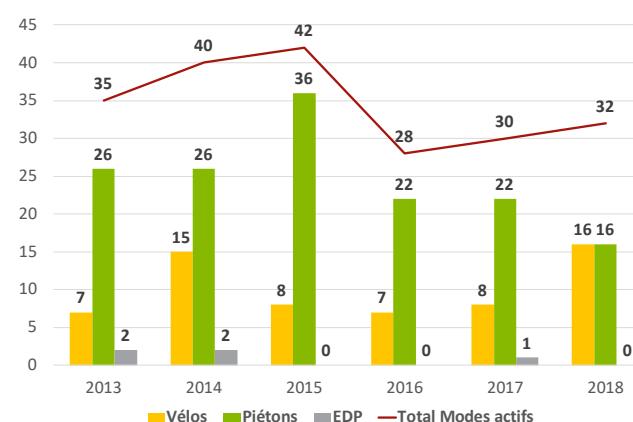
Le PDM de Caen la mer, approuvé le 19 novembre 2013, prévoyait dans les modalités de suivi du document la mise en place d'un observatoire des mobilités qui aura en charge « de suivre les statistiques de la sécurité routière, notamment les accidents des piétons et des cycles afin d'étudier les améliorations envisageables ».

La présente fiche est donc la déclinaison opérationnelle de ce suivi des accidents des modes actifs (vélos, piétons et EDP - cf. définition en fin de document-), à l'échelle de Caen la mer. Elle fait dorénavant partie intégrante du tableau de bord des mobilités, produit par l'Aucame depuis 2016, et qui met en exergue les chiffres clés et principales tendances de mobilité de la région caennaise.

Nombre d'accidents et de victimes



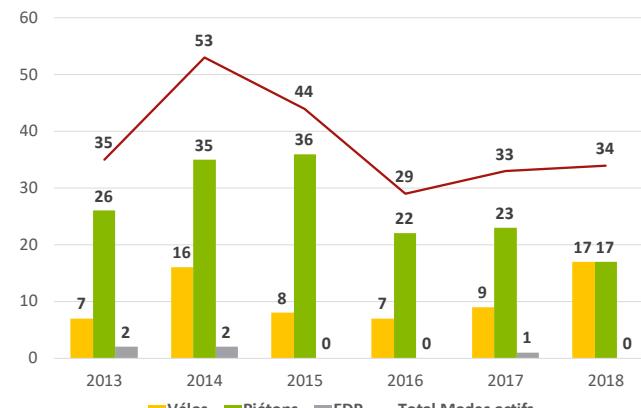
Évolution du nombre d'accidents impliquant un mode actif entre 2013 et 2018 sur Caen la mer



Le nombre d'accidents impliquant un mode actif à Caen la mer a fortement diminué en 2016, avant de repartir en légère hausse depuis. Cette hausse (+14 % entre 2016 et 2018) est légèrement plus marquée que ce qui a été observé tous modes confondus (+ 2 %).

Le nombre d'accidents piétons diminue depuis 2016 (- 56 % entre 2016 et 2018) tandis que celui concernant les vélos a connu un rebond en 2018. Il sera nécessaire de surveiller cette donnée dans les années à venir afin de savoir s'il s'agit d'un phénomène ponctuel ou d'une vraie tendance liée à la hausse de la pratique du vélo.

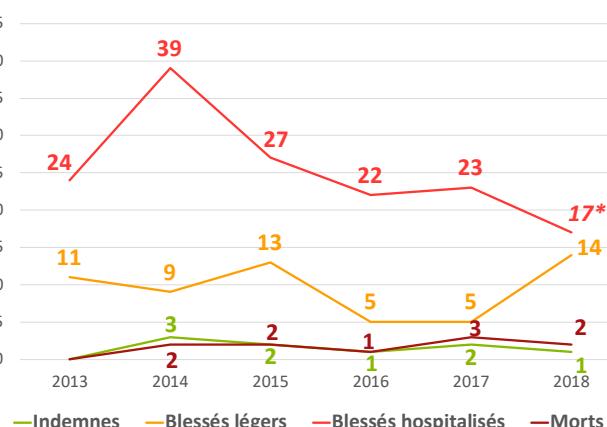
Évolution du nombre de victimes d'accidents corporels entre 2013 et 2018 selon le mode actif utilisé



Étant par nature un mode individuel, le nombre de cyclistes, piétons ou utilisateurs d'EDP victimes d'un accident corporel suit logiquement la même évolution que celle du nombre d'accidents.

Celui-ci est donc en légère hausse en 2018, principalement chez les cyclistes.

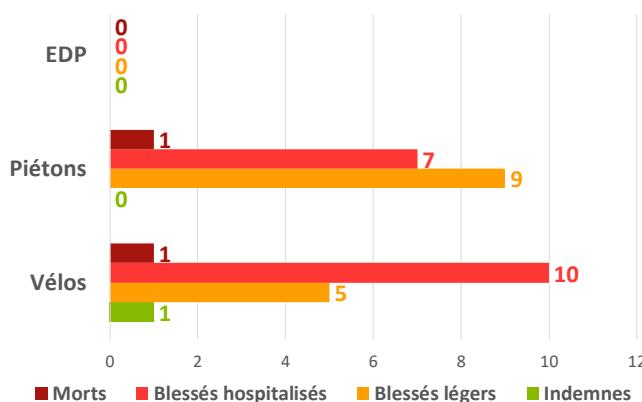
Gravité des accidents



Répartition des piétons, cyclistes et utilisateurs d'EDP victimes d'accidents corporels selon la gravité de leurs blessures sur Caen la mer

La gravité des accidents concernant les modes actifs semble avoir diminué ces cinq dernières années. Le nombre de blessés hospitalisés régresse fortement depuis 2014 (- 41 % entre 2014 et 2017), tout comme le nombre de blessés légers entre 2015 et 2017. Le nombre de décès est resté à peu près stable sur la même période, alors que le nombre de victimes et la pratique des modes actifs progressent.

*Les données sur la qualification de blessé hospitalisé pour l'année 2018 ne peuvent être comparées aux années précédentes suite à des modifications de procédure de saisie des forces de l'ordre (source ONISR).



Répartition des victimes d'accidents selon la gravité de leurs blessures et le mode actif utilisé en 2018 sur Caen la mer

En 2018, la gravité des accidents semble plus importante chez les cyclistes que chez les autres utilisateurs de modes actifs, le nombre de blessés hospitalisés étant plus important que celui des blessés légers.

On recense deux décès, un cycliste et un piéton, en 2018. On observe également que peu de victimes ressortent indemnes de ces accidents, les modes actifs étant bien souvent le « mode le plus léger » et donc le plus vulnérable.

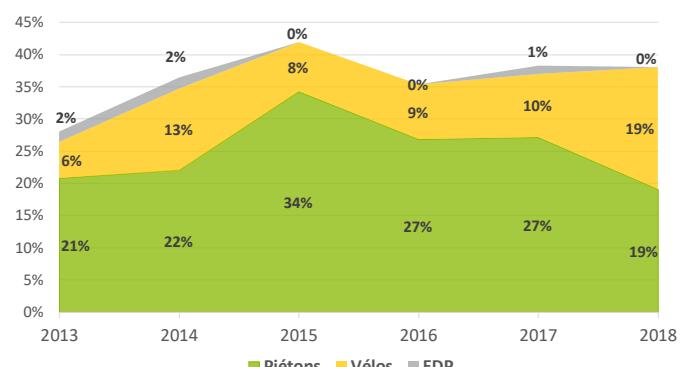
Implication des modes



Implication des modes actifs dans les accidents corporels de Caen la mer entre 2013 et 2018

Les modes actifs sont impliqués dans 30 à 40 % des accidents de Caen la mer ces dernières années.

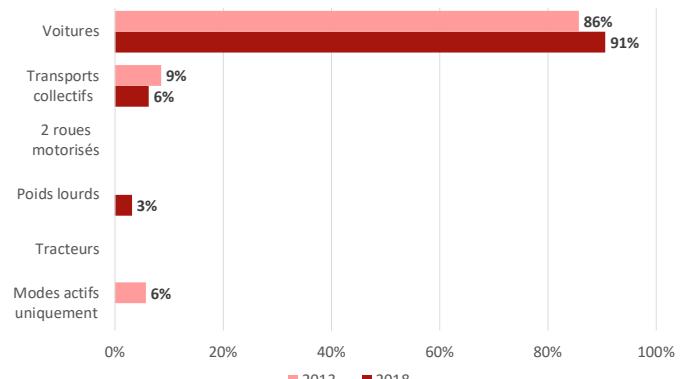
La marche reste le principal mode actif concerné par les accidents car elle est plus utilisée. Son implication semble régresser depuis 2015, au profit des cyclistes, notamment pour l'année 2018.

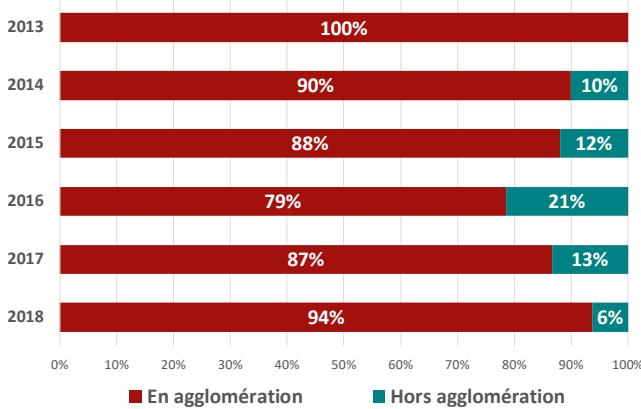


Implication des autres modes dans les accidents concernant les modes actifs sur Caen la mer en 2013 et 2018

Dans neuf cas sur dix, les accidents corporels des usagers des modes actifs impliquent une collision avec une voiture. Les conflits entre modes actifs et véhicules semblent même s'être légèrement accentués entre 2013 et 2018.

Les autres modes impliqués dans les accidents de modes actifs sont des véhicules de gros gabarit (transports collectifs et poids lourds). Bien que moins fréquents, ces accidents sont généralement les plus graves.

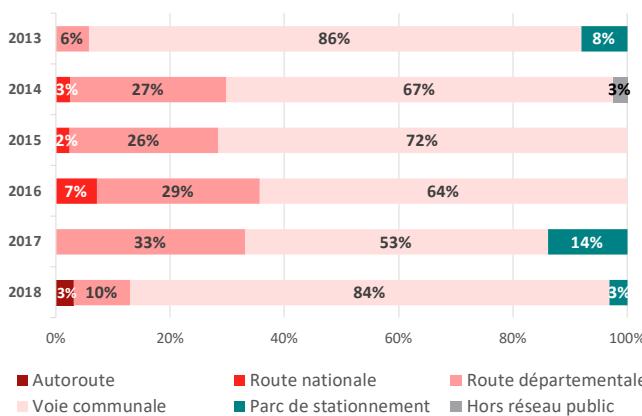




Localisation des accidents corporels impliquant un mode actif dans Caen la mer

Territoire fortement urbanisé, où la densité de trafic est très importante, il est logique d'observer une grande majorité des accidents impliquant les modes actifs situés au sein de l'agglomération.

La part des accidents situés hors agglomération est assez variable selon les années.

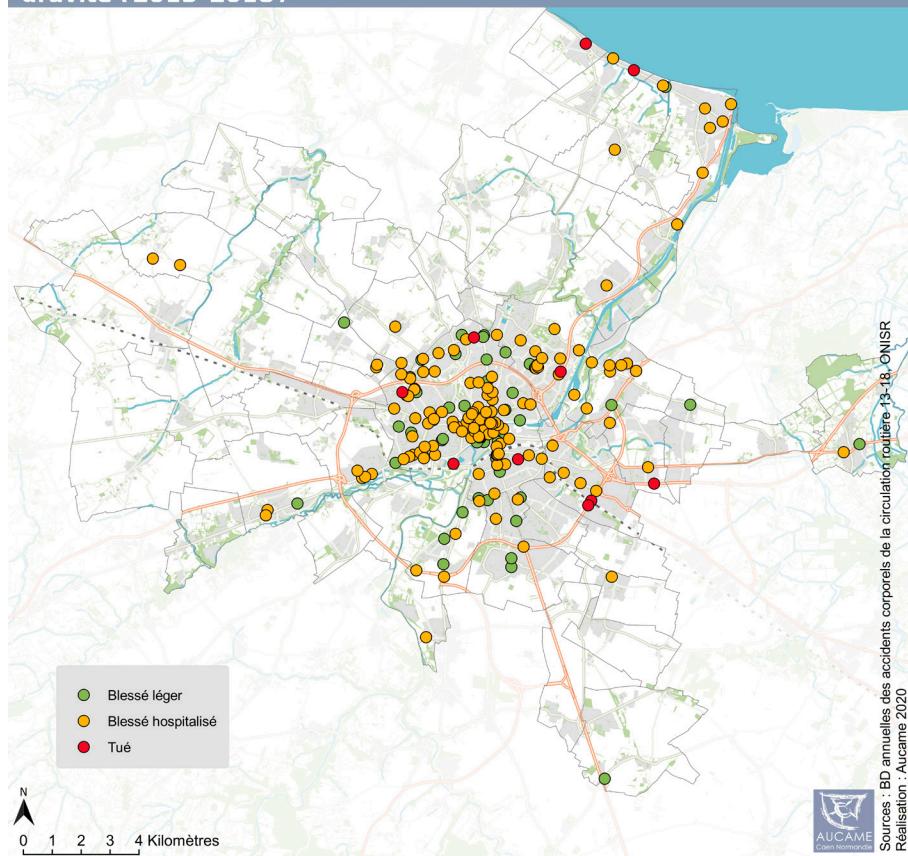


Répartition des accidents corporels impliquant un mode actif selon le type de réseau routier dans Caen la mer

La majorité des accidents impliquant un mode actif a lieu sur la voirie communale. C'est particulièrement le cas en 2018 (84 % des accidents). Le réseau routier départemental est également relativement accidentogène.

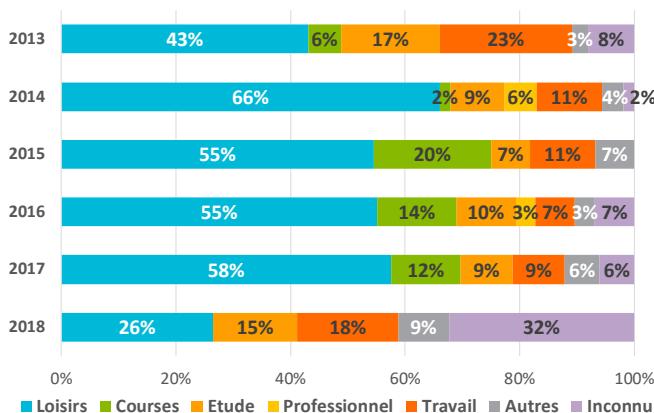
Là aussi, si les accidents y sont moins fréquents, ils sont généralement plus graves, du fait de la vitesse de circulation et du trafic routier plus élevés.

Accidents routiers impliquant un mode actif classés selon leur gravité (2013-2018)



Les accidents corporels liés aux modes actifs se situent en majorité dans le centre de Caen, puis sur les grands boulevards et avenues urbaines de la Communauté urbaine, et dans une moindre mesure sur le littoral. Il s'agit généralement des secteurs où la pratique des modes actifs est la plus importante.

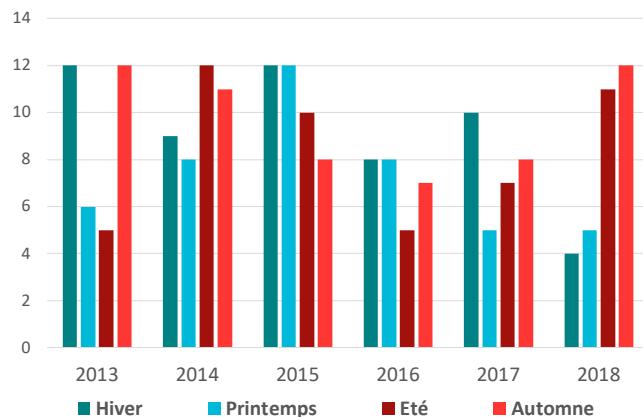
Il est à noter que la moitié des décès est localisée sur les voies rapides de la Communauté urbaine, là où la pratique des modes actifs est interdite et dangereuse.



Motifs de déplacements des victimes d'accidents corporels se déplaçant en mode actif

Conformément aux motifs prépondérants entraînant la pratique des modes actifs, les motifs récréatifs sont majoritaires dans les accidents corporels liés aux modes actifs. Néanmoins, le motif promenade/loisirs est surreprésenté dans les accidents corporels, au détriment de celui des achats.

En 2018, les motifs dits « contraints » (domicile-travail/études) semblent prendre de l'importance au détriment des motifs loisirs, correspondant notamment aux observations faites quant à l'évolution de la pratique du vélo. Ce constat nécessite d'être confirmé dans les années à venir.



Nombre d'accidents corporels impliquant les modes actifs, répartis selon les saisons

Il ne semble pas y avoir de véritable saisonnalité en matière d'accidentalité des modes actifs. L'été, la pratique des modes actifs a tendance à être plus importante et donc potentiellement le nombre d'accidents aussi ; l'hiver, les conditions météorologiques dégradées et la baisse de la luminosité s'apparentent à des situations propices aux accidents. Pour autant les accidents ont majoritairement lieu en plein jour (71 % des accidents) et avec des conditions météorologiques normales (77 %).

En 2018, on observe une distinction bien nette avec une grande majorité des accidents qui ont eu lieu durant l'été et l'automne.



Définitions et précisions méthodologiques :

- **Accident corporel** : accident survenu sur la voie publique et impliquant au moins un véhicule, ayant entraîné la blessure ou la mort d'une des victimes.
- **Tué** : sont comptées comme « tuées » les victimes d'accidents décédées sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident.
- **Blessé hospitalisé** : victime d'un accident ayant fait l'objet d'une hospitalisation de plus de 24 heures.
- **Blessé léger** : victime d'un accident ayant fait l'objet d'une hospitalisation d'une durée inférieure à 24 heures.

- **EDP** : engin de déplacement personnel défini comme un véhicule sans place assise, conçu et construit pour le déplacement d'une seule personne et dépourvu de tout aménagement destiné au transport de marchandises, motorisé (gyroroue, gyropode, etc.) ou non (trottinette, skate, etc.) (Article R311-1 6.14 du Code de la route).
- **Agglomération** : espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés et dont l'entrée et la sortie sont signalées par des panneaux placés à cet effet le long de la route qui le traverse ou qui le borde (Article R110-2 du Code de la route).